

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/107 : Approbation des tarifs et règlements intérieurs des services scolaires (cantine / panier-repas / garderie périscolaire / loisirs créatifs)
(Nom C.L 7.1.0.2)

Pour répondre aux besoins des familles de l'école publique, un service d'accueil de garderie périscolaire, de cantine et de panier-repas, est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.
Par ailleurs, un service d'activités de loisirs créatifs est organisé le mercredi matin pendant les périodes scolaires.

Monsieur le Maire, indique qu'une participation des familles est demandée pour les services de garderie, cantine et panier-repas, et que le service des loisirs créatifs est gratuit.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les règlements intérieurs desdits services expliquant le fonctionnement, la mise en œuvre et les modalités de service. Il indique également que ces règlements seront adressés aux familles.

Il indique que des modifications d'horaires sont apportées à compter de cette année scolaire 2026-2027 pour le service de garderie périscolaire : les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00.

Les règlements intérieurs de la cantine et panier repas, ainsi que loisirs créatifs sont inchangés.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

Cantine : une participation de cinq euros et cinquante centimes (5,50 €) par enfant et par repas sera facturée aux parents comme convenu dans le règlement.

Panier-Repas : une participation de deux euros cinquante centimes (2,50 €) par enfant et par repas sera facturée aux parents comme convenu dans le règlement.

Accueil Périscolaire : Soir : une participation de 1 euro (1 €) la ½ heure (sur la plage horaire de 16h30 à 18h) par enfant sera facturée aux parents comme convenu dans le règlement.

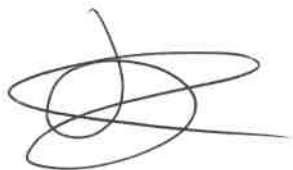
Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** les règlements intérieurs des services cités supra ;
- **APPROUVE** les coûts desdits services tels qu'indiqués ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

